

Régulateur de croissance des plantes Accede SG**FSS N° VBC-0969 Révision 0****PUBLIÉE LE 04/10/2023**

Classification de l'OHSAA; 29 CFR § 1910.1200, (12/03/2012)]

1. IDENTIFICATION DE LA SUBSTANCE/PRÉPARATION ET DE LA COMPAGNIE**1.1 Identificateur du produit****NOM COMMUN :** Régulateur de croissance des plantes Accede SG**Synonymes :** VBC-30452**N° d'enregistrement PMRA :** 34861**Numéro de code :** Aucun**1.2 Utilisations pertinentes identifiées et utilisations déconseillées****Utilisations identifiées :** Régulateur de croissance des plantes**Utilisations déconseillées :** Aucune**1.3 Détails sur le fournisseur de la fiche santé-sécurité****Fournie par :** Valent BioSciences LLC
1910 Innovation Way, Suite 100
Libertyville, Illinois 60048**Agent canadien :** Valent Canada Inc
201-230 Hanlon Creek Blvd
Guelph, Ontario N1C 0A1**1.4 Urgence sanitaire ou déversement :**

Informations sur le produit de VBC : 1-800-323-9597

Urgence sanitaire (24 heures) : 1-877-315-9819

Transporteur aux É.-U. (24 heures) : CHEMTREC : 1-800-424-9300

Transporteur international (24 heures) : 1-703-741-5970

2. IDENTIFICATION DES DANGERS**2.1 Classification de la substance ou du mélange**

Irritation de la peau (catégorie 2)

Irritation des yeux (catégorie 2A)

Toxicité pour un organe cible, exposition unique (catégorie 3), système respiratoire

Poussières combustibles

2.2 Éléments d'étiquetage**Symbole(s)**

Régulateur de croissance des plantes Accede SG**FSS N° VBC-0969 Révision 0****PUBLIÉE LE 04/10/2023**

Classification de l'OHSAA; 29 CFR § 1910.1200, (12/03/2012)]

Mot signalétique**AVERTISSEMENT****Déclaration(s) de danger**

Cause une irritation de la peau

Cause une irritation grave des yeux

Peut causer l'irritation des voies respiratoires

Peut créer une concentration de poussières combustibles dans l'air

2.3 Conseil de prudence :**Prévention**

Se laver soigneusement les mains et le visage après avoir manipulé le produit.

Porter des gants de protection.

Porter une protection oculaire ou faciale.

Éviter de respirer la poussière, les émanations, la vapeur ou le brouillard.

Utiliser seulement à l'extérieur ou dans un lieu bien ventilé.

Réaction**EN CAS DE CONTACT AVEC LA PEAU :** Rincer la peau avec beaucoup d'eau.

Si la peau est irritée : Obtenir des soins médicaux.

Enlever les vêtements contaminés et les laver avant de les réutiliser.

EN CAS DE CONTACT AVEC LES YEUX : Se rincer avec précaution les yeux avec de l'eau pendant plusieurs minutes. Retirer les verres de contact s'il y a lieu et s'il est possible de le faire facilement. Continuer de se rincer les yeux.

Si l'irritation oculaire persiste : Obtenir des soins médicaux.

EN CAS D'INHALATION : Déplacer la personne vers une source d'air frais et s'assurer qu'elle respire confortablement.

Appeler un centre antipoison ou un médecin en cas de malaise.

Entreposage

Ranger dans un lieu bien ventilé. Bien fermer le contenant.

Élimination

Éliminer le contenu et le récipient conformément à la réglementation locale/régionale/nationale.

2.4 Autres dangers

Aucun identifié.

Régulateur de croissance des plantes Accede SG

FSS N° VBC-0969 Révision 0

PUBLIÉE LE 04/10/2023

Classification de l'OHSAA; 29 CFR § 1910.1200, (12/03/2012)]

3. COMPOSITION ET INFORMATION SUR LES INGRÉDIENTS

N° CAS	Noms des composants	Pourcentage
22059-21-8	Acide 1-aminocyclopropane-carboxylique, 95 %	40,58 (40,0)
Autres ingrédients	Autres ingrédients	59,42

4. PREMIERS SOINS**4.1 Description des premiers soins****GÉNÉRALITÉS :** En cas de doute, consulter un médecin.

YEUX : Sortir de la source d'exposition. Rincer les yeux avec beaucoup d'eau. Retirer les verres de contact s'il y a lieu et s'il est possible de le faire facilement, après les cinq premières minutes, puis continuer de se rincer les yeux. Si l'irritation persiste ou que des signes de toxicité apparaissent, consulter un médecin. Fournir au besoin des soins pour les symptômes ou de soutien.

PEAU : Sortir de la source d'exposition. Enlever les vêtements contaminés. Se rincer avec beaucoup d'eau. Si une irritation se produit ou que des signes de toxicité apparaissent, consulter un médecin. Fournir au besoin des soins pour les symptômes ou des soins de soutien.

INGESTION : Sortir de la source d'exposition. Déplacer la personne incommodée vers une source d'air frais. Ne PAS faire vomir. Si des signes de toxicité apparaissent, consulter un médecin. Fournir au besoin des soins pour les symptômes ou des soins de soutien.

INHALATION : Sortir de la source d'exposition. Si des signes de toxicité apparaissent, consulter un médecin. Fournir au besoin des soins pour les symptômes ou des soins de soutien. Si la personne ne respire pas, composer le 911 puis pratiquer la respiration artificielle.

4.2 Symptômes et effets les plus importants, aigus et différés**Aigus**

Irritation de la peau, irritation des yeux et peut causer l'irritation des voies respiratoires

Différés

Aucune information sur les effets indésirables importants

4.3 Indication du besoin immédiat de soins médicaux ou d'un traitement spécial

Offrir un traitement des symptômes et de soutien

Régulateur de croissance des plantes Accede SG

FSS N° VBC-0969 Révision 0

PUBLIÉE LE 04/10/2023

Classification de l'OHSAS; 29 CFR § 1910.1200, (12/03/2012)]

5. MESURES DE LUTTE CONTRE LES INCENDIES**5.1 Moyen d'extinction****Moyen d'extinction approprié**

Utiliser la pulvérisation d'eau, de la mousse résistant à l'alcool, de la poudre chimique ou du dioxyde de carbone. Non considéré comme inflammable, mais brûlera à des températures élevées. Utiliser un moyen d'extinction approprié pour le feu environnant.

Moyen d'extinction non approprié

Aucun connu

5.2 Dangers particuliers découlant de la substance ou du mélange

Danger d'incendie : Poussières combustibles. Danger d'explosion de la poussière dans l'air.

Danger d'explosion : Les nuages de poussière peuvent être explosifs. Éviter les nuages de poussière combinés à l'électricité statique.

Danger de poussières combustibles : Peut créer une concentration de poussières combustibles dans l'air dans des conditions inhabituelles. Des dangers d'incendie et d'explosion inhabituels peuvent découler des poussières combustibles de particules de certaines tailles et teneur en humidité lorsqu'elles sont en suspension dans l'air à certaines concentrations et soumises à une source de feu.

Réactivité : Stable à température ambiante et dans des conditions d'utilisation normales.

Produits de décomposition thermique : Oxydes de carbone, oxydes d'azote

5.3 Conseils aux pompiers**Équipement de protection et précautions destinées aux pompiers**

Les pompiers doivent porter un masque complet, un appareil respiratoire autonome et des vêtements de protection étanches. Les pompiers doivent éviter d'inhaler les produits de combustion. Voir la section 8 (Contrôles de l'exposition/protection personnelle)

Danger d'incendie et d'explosion

Non considéré comme inflammable, mais brûlera à des températures élevées.

Régulateur de croissance des plantes Accede SG

FSS N° VBC-0969 Révision 0

PUBLIÉE LE 04/10/2023

Classification de l'OHSAA; 29 CFR § 1910.1200, (12/03/2012)]

6. MESURES EN CAS DE DÉVERSEMENT ACCIDENTEL**6.1 Précautions personnelles, équipement de protection et mesures d'urgence**

Utiliser dans un lieu bien ventilé. Éviter les formations de poussières. Éviter de respirer les poussières. Porter un masque antipoussière comme protection respiratoire. Porter une protection oculaire appropriée aux activités de manipulation. Porter des gants étanches. Voir l'équipement de protection personnelle, tel que recommandé à la section 8.

6.2 Précautions environnementales

Garder hors des drains, égouts, fossés et cours d'eau. Éviter tout écoulement dans les cours d'eau et les égouts.

6.3 Méthodes et matériaux pour le confinement et le nettoyage

Ventiler la zone touchée. Porter un équipement de protection personnelle approprié. Récupérer le produit avec précaution pour éviter de créer des poussières et le placer dans un contenant approprié pour la mise au rebut. Ne pas jeter dans les égouts.

6.4 Référence aux autres sections

Voir la section 7 pour les directives de manutention. Voir la section 8 pour les recommandations en matière d'équipement de protection personnelle. Voir la section 13 pour les directives d'élimination.

En vertu des réglementations américaines, il peut être nécessaire de signaler les déversements de matières dangereuses : Voir la section 15 : INFORMATION RELATIVE À LA RÉGLEMENTATION pour connaître les quantités à signaler, s'il y a lieu.

7. MANUTENTION ET ENTREPOSAGE**7.1 Précautions pour une manutention sécuritaire**

Éviter tout contact avec la peau et les yeux. Éviter les formations de poussières et les aérosols. Fournir une ventilation à évacuation d'air adéquate aux endroits où des poussières sont créées. Utiliser dans un lieu bien ventilé. Porter un masque antipoussière comme protection respiratoire. Se laver soigneusement après toute manipulation du produit. Ne pas manger, boire, fumer ou mâcher de la gomme pendant l'utilisation du produit; respecter les précautions de sécurité raisonnables et veiller au bon entretien des lieux.

7.2 Conditions d'entreposage sécuritaire, y compris les incompatibilités

Poussières combustibles en forme de nuage. Bien fermer le contenant et le ranger dans un lieu sec et bien ventilé. Protéger contre les dommages physiques.

Incompatibilités

Aucune connue

Régulateur de croissance des plantes Accede SG

FSS N° VBC-0969 Révision 0

PUBLIÉE LE 04/10/2023

Classification de l'OHSAS; 29 CFR § 1910.1200, (12/03/2012)]

7.3 Utilisation(s) finale(s) particulière(s)

Régulateur de croissance des plantes

8. CONTRÔLES DE L'EXPOSITION/PROTECTION PERSONNELLE

8.1 Paramètres de contrôle

Limites d'exposition aux composants

Aucune

Doses dérivées sans effet (DNEL)
Aucune DNEL disponible

Concentrations prédites sans effet (PNEC)
Aucune PNEC disponible.

8.2 Contrôles de l'exposition

Contrôles techniques appropriés

Assurer une ventilation générale. Là où une ventilation générale adéquate n'est pas disponible, utiliser une ventilation à évacuation d'air locale ou d'autres contrôles techniques.

PROTECTION CUTANÉE :

Manipuler avec des gants. Porter des gants fabriqués dans des matériaux étanches. Se laver soigneusement avec du savon et de l'eau après avoir manipulé le produit.

PROTECTION OCULAIRE :

Porter des lunettes de sécurité avec côtés protecteurs ou un masque complet en cas de probabilité d'éclaboussement ou de pulvérisation.

PROTECTION RESPIRATOIRE :

En cas d'exposition aux particules nuisibles, utiliser un respirateur de particules de type P95 (É.-U.) ou P1 (EN 143 de l'UE). Pour une protection de plus haut niveau, utiliser des cartouches de respirateur de type OV/AG/P99 (É.-U.) ou ABEK-P2 (EN 143 de l'UE). Utiliser des respirateurs et des composants testés et approuvés en vertu des normes gouvernementales appropriées comme le NIOSH (É.-U.) ou le CEN (UE). Se laver soigneusement avec du savon et de l'eau après avoir manipulé le produit.

Régulateur de croissance des plantes Accede SG
FSS N° VBC-0969 Révision 0
PUBLIÉE LE 04/10/2023

Classification de l'OHSAA; 29 CFR § 1910.1200, (12/03/2012)]

9. PROPRIÉTÉS PHYSIQUES ET CHIMIQUES

État physique	Solide, granuleux	Taux d'évaporation	Indéterminé
Couleur	Blanc cassé	Inflammabilité	Indéterminée
Odeur	Indéterminée	Limites supérieures/inférieures d'inflammabilité	Indéterminées
Seuil olfactif	Indéterminé	Degré de dissolution	0,14%
		Résidus après 5 min.	0,02%
		Résidus après 24 heures	
pH	5,2	Tension de vapeur	Indéterminée
Point de fusion	Indéterminé	Densité de vapeur	Indéterminée
Point de congélation	Indéterminé	Densité relative	
		Densité de versement	0,45 g/ml
		Densité de tassement	0,50 g/ml
Point d'ébullition	Indéterminé	Solubilité	Indéterminée
Plage d'ébullition	Indéterminée	Mousse persistante	
		0,25 g/l	18 ml après 1 min.
		1,5 g/l	27 ml après 1 min.
Point d'éclair	Indéterminé	Température de combustion spontanée	Indéterminée
Viscosité	Indéterminée	Empoussièrément	Presque sans poussière

10. STABILITÉ CHIMIQUE ET RÉACTIVITÉ
10.1 Réactivité

La substance ne pose pas de danger grave de réactivité.

10.2 Stabilité chimique

Stable dans des conditions ordinaires d'utilisation et de stockage. Réaction spontanée impossible.

10.3 Possibilité de réactions dangereuses

Ne subit pas de polymérisation dangereuse

10.4 Conditions à éviter

Aucune connue

10.5 Matériaux incompatibles

Combustibles puissants

10.6 Produits de décomposition dangereux

Aucune donnée disponible

Régulateur de croissance des plantes Accede SG

FSS N° VBC-0969 Révision 0

PUBLIÉE LE 04/10/2023

Classification de l'OHSAA; 29 CFR § 1910.1200, (12/03/2012)]

11. INFORMATION TOXICOLOGIQUE**11.1 Information sur les effets toxicologiques****VOIES D'EXPOSITION PROBABLES**

Contact avec les yeux : possible

Contact avec la peau : possible

Ingestion : Non

Inhalation : possible

Produit avec EFFETS AIGUS

Études toxicologiques

TOXICITÉ ORALE : $CL_{50} > 5\,000$ mg/kg (rats femelles)TOXICITÉ CUTANÉE : $CL_{50} > 5\,000$ mg/kg (rats mâles et femelles)TOXICITÉ D'INHALATION : $CL_{50} > 5,10$ mg/l

IRRITATION CUTANÉE : Non irritant pour la peau

IRRITATION OCULAIRE : Aucune irritation oculaire

SENSIBILISATION CUTANÉE : Ce n'est pas un sensibilisateur cutané au contact

INFORMATION SUR LA MUTAGÉNICITÉ : Les composants de ce produit ne figurent dans aucune liste de mutagènes.

INFORMATION SUR LA CARCINOGENICITÉ : Les composants de ce produit ne figurent dans aucune liste de carcinogènes du NTP, de l'IARC ou de l'OSHA.

TOXICITÉ POUR LE DÉVELOPPEMENT OU L'APPAREIL REPRODUCTEUR : Cette matière n'est pas pathogène

TOXICITÉ POUR UN ORGANE CIBLE : Inhalation – peut causer l'irritation des voies (exposition unique) : respiratoires

DANGER D'ASPIRATION : Aucune donnée disponible

ÉTUDES DE DOSES RÉPÉTÉES : Aucune donnée disponible

12. INFORMATION ÉCOLOGIQUE**12.1 Écotoxicité**

Poisson : Aucune donnée disponible

Oiseau : Aucune donnée disponible

Invertébrés : Aucune donnée disponible

12.2 Persistance et dégradabilité

Aucune donnée disponible

12.3 Potentiel de bioaccumulation

Aucune donnée disponible

Régulateur de croissance des plantes Accede SG**FSS N° VBC-0969 Révision 0**

PUBLIÉE LE 04/10/2023

Classification de l'OHSAA; 29 CFR § 1910.1200, (12/03/2012)]

12.4 Mobilité dans le sol

Aucune donnée disponible

12.5 Résultats de l'évaluation PBT et tPtB

Évaluations non réalisées

12.6 Autres effets indésirables

Aucun connu

13. DONNÉES SUR L'ÉLIMINATION**13.1 Méthodes d'élimination des déchets**

Éliminer le produit conformément à la réglementation fédérale, d'État, provinciale et locale.
Prévenir la contamination de l'environnement par les déchets.

14. RENSEIGNEMENTS RELATIFS AU TRANSPORT**DOT**

STATUT : Transport terrestre intérieur non réglementé par le DOT des États-Unis

NOM D'EXPÉDITION APPROPRIÉ DE L'ONU : S. O.

REMARQUES : S. O.

IATA/OACI

STATUT : Non réglementé

NOM D'EXPÉDITION APPROPRIÉ : S. O.

REMARQUES : S. O.

IMDG

STATUT : Non réglementé

NOM D'EXPÉDITION APPROPRIÉ : S. O.

REMARQUES : S. O.

15. INFORMATION RELATIVE À LA RÉGLEMENTATION**15.1 Réglementation/législation particulière sur la sécurité, la santé et l'environnement**

STATUT TSCA : Exempté

STATUT CERCLA : Non réglementé comme matière dangereuse

STATUT SARA : Aigu : Non Chronique : Non Incendie : Non CDT : Non

STATUT RCRA : Non réglementé comme matière dangereuse

Consulter les lois nationales, d'État, provinciales ou locales en vigueur pour déterminer les réglementations, lois ou ordonnances qui peuvent s'appliquer.

Régulateur de croissance des plantes Accede SG**FSS N° VBC-0969 Révision 0****PUBLIÉE LE 04/10/2023**

Classification de l'OHSAA; 29 CFR § 1910.1200, (12/03/2012)]

15.2 Réglementations de l'PMRA sur les pesticides

Numéro d'enregistrement PMRA : 34861

Une étiquette de pesticide homologué ARLA doit être apposée ou accompagner tous les contenants de produit.

Ce produit chimique est un pesticide enregistré par l'ARLA et soumis à certaines exigences d'étiquetage en vertu de la loi fédérale sur les pesticides. Ces exigences diffèrent des critères de classification et des renseignements exigés pour les fiches santé-sécurité (FSS) et pour les étiquettes de lieu de travail des produits chimiques non pesticides. Les renseignements sur les dangers exigés sur l'étiquette du pesticide sont reproduits ci-dessous. L'étiquette de pesticide comprend également d'autres renseignements importants, notamment le mode d'emploi et les restrictions d'utilisation du produit.

**TENIR HORS DE LA PORTÉE DES ENFANTS
ATTENTION****CONSEILS DE PRUDENCE
DANGERS POUR LES ÊTRES HUMAINS ET LES ANIMAUX DOMESTIQUES****DANGERS POUR L'ENVIRONNEMENT**

Ne pas appliquer directement sur de l'eau, dans des zones contenant de l'eau de surface ou dans des zones intertidales sous la ligne normale des hautes eaux. Ne pas contaminer les plans d'eau au moment de l'élimination des eaux de rinçage de l'équipement.

MODE D'EMPLOI

L'utilisation de ce produit de manière non conforme à l'étiquette constitue une violation de la loi fédérale.

ENTREPOSAGE ET ÉLIMINATION

Ne pas contaminer l'eau, la nourriture ou le fourrage en entreposant ou en éliminant le produit.

Entreposage du pesticide : Entreposer à une température entre 45 et 80 °F (7 °C et 27 °C). Une fois ouvert, le produit ne doit pas être entreposé à une température inférieure à 55 °F (12,7 °C).

Élimination du pesticide : Les déchets résultant de l'utilisation de ce produit doivent être éliminés dans une installation d'élimination des déchets sur place ou externe.

Manipulation du contenant : Contenant non réutilisable. Ne pas réutiliser ni remplir ce contenant. Rincer trois fois le contenant (ou l'équivalent) rapidement après l'avoir vidé. Rincer trois fois en suivant ces directives : Vider le contenu restant dans l'équipement d'application ou un réservoir pour mélange et laisser égoutter pendant 10 secondes lorsque l'écoulement commence à goutter. Remplir le contenant au quart avec de l'eau et reboucher. Brasser pendant 10 secondes, Vider les eaux de rinçage dans l'équipement d'application ou un réservoir de mélange et entreposer les eaux de rinçage pour utilisation ou élimination ultérieure. Laisser égoutter pendant 10 secondes lorsque l'écoulement commence à goutter. Répéter cette procédure deux autres fois.

Régulateur de croissance des plantes Accede SG**FSS N° VBC-0969 Révision 0**

PUBLIÉE LE 04/10/2023

Classification de l'OHSA; 29 CFR § 1910.1200, (12/03/2012)]

Une fois nettoyés, certains contenants de plastique pour pesticides d'agriculture peuvent être apportés à un site de collecte de contenants ou recyclés. S'il n'est pas possible de le recycler, percer le contenant et le jeter dans une décharge sanitaire, l'incinérer ou le brûler, s'il s'agit d'une procédure approuvée par l'état et les autorités locales. Si le contenant est brûlé, rester loin de la fumée.

16. AUTRES RENSEIGNEMENTS**Évaluations du risque de la NFPA**

Santé : 2
Inflammabilité : 0
Instabilité : 0

Évaluations du risque de la HMIS

Santé : 2
Inflammabilité : 0
Instabilité : 0

0 = Minimal
1 = Léger
2 = Modéré
3 = Grave
4 = Extrême

MOTIF DE LA PUBLICATION : Changement du format de la date

DATE D'APPROBATION : 2023-02-02

REMPLACE LA DATE : 2023-01-31

LÉGENDE : S. O. = Sans objet

N. I. = Non indiqué

P = Plafond

(R) = Marque déposée de Valent BioSciences LLC

(MC) = Marque de commerce de Valent BioSciences LLC

IND = Indéterminé

I = Indiqué

C = Court terme

Les renseignements que contient cette fiche santé-sécurité (FSS) sont fournis de bonne foi et étaient jugés exacts au moment de la préparation de la FSS. Toutefois, Valent BioSciences LLC et ses filiales ou sociétés affiliées ne font aucune garantie et aucune représentation, et n'assument aucune responsabilité concernant l'exactitude, l'adéquation ou l'exhaustivité de tels renseignements. De plus, ni Valent BioSciences LLC ni aucune de ses filiales ou sociétés affiliées ne déclare ou ne garantit que ces renseignements ou ce produit peuvent être utilisés sans violer les droits de propriété intellectuelle d'autrui. Il revient à l'utilisateur de déterminer la pertinence de cette information pour sa propre utilisation du produit. Au besoin, veuillez communiquer avec Valent BioSciences LLC pour confirmer que vous disposez de l'étiquette et de la FSS les plus récentes.

Cette fiche santé-sécurité (FSS) peut fournir plus de renseignements que l'étiquette du produit, mais elle ne remplace ou ne modifie pas cette dernière (apposée au contenant de produit ou accompagnant celui-ci). La FSS et l'étiquette du produit fournissent toutes deux des renseignements conformes et importants sur la santé, la sécurité et l'environnement, comme l'exige l'Occupational Health and Safety Act (Loi sur la santé et la sécurité au travail) (29 CFR part 1910.1200, « Hazcom »). Cette exigence couvre les employeurs, employés, agents d'intervention, utilisateurs et



FICHE SANTÉ-SÉCURITÉ

12 de 12

Régulateur de croissance des plantes Accede SG

FSS N° VBC-0969 Révision 0

PUBLIÉE LE 04/10/2023

Classification de l'OHSA; 29 CFR § 1910.1200, (12/03/2012)]

autres personnes manipulant le produit. Toute classification des risques et toute information appropriée sur les précautions, l'utilisation, l'entreposage et l'élimination sont stipulées sur l'étiquette et la FSS du produit.



870 Technology Way
Libertyville, IL 60048 – 800-323-9597

© Valent BioSciences LLC, 2023